

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 29/05/2026 Date d'affichage 29/05/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE. ÉTAIENT ABSENTS : 0 ONT DONNÉ PROCURATION : 4 Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Sandrine SPARTY à Laurent MARTINEZ, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN, Christine MASSET à Pascale LECLEIRE Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 2026/54/CM/ND

Objet : Renouvellement de la commune de Marchiennes au Réseau Francophones des Villes Amies des Aînées (RFVAA) à la suite du renouvellement du conseil municipal

Préambule

Fondé en 2012 et affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées (RFVAA) est la seule structure officiellement reconnue en France dans cette démarche internationale. Il rassemble aujourd'hui plus de 300 collectivités et accompagne ses adhérents dans l'adaptation de leurs politiques publiques au vieillissement de la population, à travers des formations, des outils méthodologiques, des échanges de bonnes pratiques et l'accès au Label « Ville Amie des Aînées ».

La commune de Marchiennes a rejoint ce réseau en février 2021, par délibération n° 63-2020-CM-CM du 9 décembre 2020. Cinq années durant, cette appartenance a permis à la collectivité de structurer et d'enrichir sa politique de l'âge, au bénéfice de ses habitants les plus anciens. Cette dynamique a été couronnée fin 2025 par l'obtention du Label Or « Ville Amie des Aînées », reconnaissance nationale de la qualité et de la maturité des actions menées en faveur du bien-vieillir.

Le renouvellement du conseil municipal issu des élections de mars 2026 constitue l'occasion naturelle pour la nouvelle assemblée de confirmer cet engagement pour toute la durée de la mandature issue des élections municipales 2026. Face au vieillissement progressif de la population, maintenir cette

adhésion, c'est affirmer la volonté de Marchiennes d'être une commune attentive, solidaire et résolument engagée pour le bien-vieillir.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *De renouveler l'adhésion de la commune au RFVAA ;*
- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle ;*
- *De désigner Mme Catherine KOPEC, Adjointe à l'action sociale et aux aînés, déléguée titulaire pour représenter la collectivité au sein du RFVAA et Mme Frédérique FERREIRA, Conseillère Municipale Déléguée à l'action sociale et aux aînés, déléguée suppléante.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association d'intérêt général affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;

Vu la délibération n° 63-2020-CM-CM du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 par laquelle la commune de Marchiennes a décidé d'adhérer au RFVAA, adhésion effective depuis février 2021 ;

Vu le renouvellement du conseil municipal de Marchiennes à l'issue des élections municipales de mars 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Administration Générale – RH en date du 29 mai 2026 ;

Considérant que la commune est engagée depuis février 2021 dans la démarche « Villes Amies des Aînés » (VADA) promue par le RFVAA, et que cette démarche a permis de structurer et de valoriser la politique locale en faveur du bien-vieillir ;

Considérant que cette dynamique a été reconnue au niveau national par l'obtention, fin 2025, du Label Or « Ville Amie des Aînés », attestant de la qualité et de la maturité des actions menées par la commune en faveur des aînés ;

Considérant que le renouvellement du conseil municipal consécutif aux élections de mars 2026 implique que la nouvelle assemblée délibérante confirme formellement son engagement dans cette démarche pour toute la durée de la mandature issue des élections municipales de 2026 ;

Considérant que le RFVAA, fort de plus de 300 collectivités adhérentes, constitue un réseau de référence en matière d'adaptation des territoires au vieillissement, et que l'adhésion de la commune lui permet de bénéficier d'expertises, de formations, d'outils méthodologiques et d'échanges de bonnes pratiques ;

Considérant que le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour la commune de Marchiennes et qu'il est dans l'intérêt de ses habitants, notamment des aînés, de maintenir cet engagement au sein du réseau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : de renouveler l'adhésion de la commune de Marchiennes au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour toute la durée de la mandature issue des élections municipales de 2026, afin de poursuivre et renforcer la démarche « Villes Amies des Aînés », notamment dans la continuité de l'obtention du Label Or 2025.

Article 2 : d'autoriser le versement de la cotisation annuelle au RFVAA, dont le montant est fixé selon le barème en vigueur de l'association. Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget communal, en section de fonctionnement.

Article 3 : de désigner Monsieur le Maire, ou son représentant, pour représenter la commune au sein du RFVAA et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : de désigner Mme Catherine KOPEC, Adjointe à l'action sociale et aux aînés, déléguée titulaire pour représenter la collectivité au sein du RFVAA et Mme Frédérique FERREIRA, Conseillère Municipale Déléguée à l'action sociale et aux aînés, déléguée suppléante.

Vote du Conseil Municipal :

Unanimité ☒

Majorité ☐

Pour : 27 voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Adjointe à l'environnement
Carole HURIAU



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

